



## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LIFE SCIENTIFIC DIFENOCONAZOLE** 

de la société LIFE SCIENTIFIC LTD

enregistrée sous le n° 2023-0761

La modification des informations déclarées (notification d'une nouvelle source additionnelle de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.





Informations générales sur l	produit		
Noms du produit	LIFE SCIENTIFIC DIFENOCONAZOLE  DIFENOSTAR  HOTTE	DIFENOSTAR	
Type de produit	Générique	Générique	
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD  Block 4 Belfield Office Park  Beech Hill Road  D04V972 DUBLIN 4  Irlande	Block 4 Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972 DUBLIN 4	
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)	Concentré émulsionnable (EC)	
Contenant	250 g/L - difénoconazole	250 g/L - difénoconazole	
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue pu compte tenu de la confidentialité des données	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données	
Numéro d'intrant	997-2014.01	997-2014.01	
Numéro d'AMM	2150232		
Produit de référence	Nom commercial SCORE  N° AMM 8800841		
Fonction	Fongicide		
Gamme d'usage	Professionnel		

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 20/03/2023

Pour le directeur général et par délégation La directrice adjointe des autorisations de mise sur le marché

